



**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 16 décembre 2025**

DATE DE CONVOCATION : 28 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 8
 - Votants : 8 - Absents : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit novembre deux mil vingt-cinq conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Laura MORLET.

Absents excusés : Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Michel COURTIER.

**Objet de la délibération : Section d'Investissement du Budget Général :
Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2025**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- d'engager, de liquider et de mandater sur autorisation de l'organe délibérant les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Date de transmission de l'acte: 19/12/2025

Date de reception de l'AR: 19/12/2025

077-217703438-DE_2025_027-DE

A G E D I

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de recouvrir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026 et de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.1612-1du CGCT relatif à l'engagement, à la liquidation et au mandattement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2025/10 en date du 31 mars 2025 approuvant le budget principal 2025,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2025/23 en date du 7 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDÉRANT QUE l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet jusqu'à l'adoption du budget à l'exécutif de la Collectivité Territoriale sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 8 VOIX POUR :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

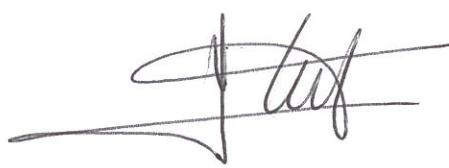
Chapitre	Désignation chapitre	Rappel budget 2025	Montant autorisé (maxi 25 %)
204	Subvention d'équipement versées		
	20422 : Privé : Bâtiments, installations	4 500	1 125
	Total Subventions d'Equipement versées	4 500	1 125
21	Immobilisations corporelles		
	2115 : terrains bâties	152 751.83	38 187.96
	2131 : bâtiments publics	11 395.47	2 848.87
	2135 : Installations générales, agencements	2 900	725
	2152 : installation de voirie	13 513.08	3 378.27
	21538 : autres réseaux	20 516	5 129
	2157 : matériel et outillage technique	300	75
	2184 : matériel de bureau et mobilier	3 176.7	794.16
	2188 : autres immobilisations corporelles	300	75
	Total immobilisations corporelles	204 853.08	51 213.27
	Total Dépenses investissements d'équipement		
231	Immobilisations corporelles en cours	17 530	4 382.5
	Total immobilisations corporelles en cours	17 530	4 382.5
TOTAL	Dépenses investissements d'équipement	226 883.08	56 720.77

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 18 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Michel COURTIER

Le Maire,
Bruno GAUTIER







Date de transmission de l'acte: 19/12/2025

Date de reception de l'AR: 19/12/2025

077-217703438-DE_2025_027-DE

A G E D I